



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
 PROCÈS VERBAL  
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
 SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

### CONVOCAION

Date :  
 15/03/2023  
 Envoi le :  
 21/03/2023

L'an deux mil vingt - trois, le 6 avril à 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente du CCAS.

### Nombre de conseillers

En exercice : 09  
 Présents : 05  
 Absents : 04  
 Pouvoirs : 03  
 Votants : 08

### Étaient présents :

Élus du CCAS :  
 Monsieur Jean-Marc CHATEAU

### Membres de la Société Civile :

Mesdames Claudine PINGUET, Colette MAILLET et Monsieur Erick MORCHOISNE.

### Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET, Mesdames Claire CARTIER, Lyn FAIPOUX et Alda ROUMAGNOU.

### Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Madame Claire CARTIER à Monsieur Erick MORCHOISNE,

Madame Alda ROUMAGNOU à Madame Colette MAILLET.

### Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur Erick MORCHOISNE est désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXX

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2023  
Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Pour donner suite à la dernière réunion du Conseil d'Administration Madame MÉNORET informe les membres qu'elle a reçu

- 1) La personne qui sollicite une participation financière pour l'achat d'un véhicule.  
Il convient au vu des éléments fournis de ne pas donner une suite favorable à la demande.
- 2) La personne qui a bénéficié d'une aide alimentaire de 60 euros.  
Madame MÉNORET l'a invitée à prendre contact avec l'assistante sociale du secteur.

XXXXXXXXXXXX

## ORDRE DU JOUR

XXXXXXXXXXXX

### 1 - DEL N° 06-04/2023-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

En application des dispositions codifiées aux articles L1612-12 et L2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'approbation du compte de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022, tel qu'il lui a été présenté par le comptable de la collectivité, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

### 2 - DEL N° 06-04/2023-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après en avoir désigné Madame Christine MÉNORET comme Présidente de séance et ce conformément aux dispositions des articles L2121-14 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président du CCAS pour présider au vote du compte administratif,

Aucune observation n'étant faite et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, tel qu'il lui a été présenté et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :

RUBRIQUES	2022		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>DÉPENSES</b>			
* EXERCICE N (A)	-	17 067,93 €	17 067,93 €
* RESULTAT REPORTE N-1	-	-	-
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	-	17 067,93 €	17 067,93 €
<b>RECETTES</b>			
* EXERCICE N (A1)	-	20 000,00 €	20 000,00 €
* RESULTAT REPORTE N-1	7 222,76 €	8 901,98 €	16 124,74 €
<b>SOUS TOTAL (B1)</b>	7 222,76 €	28 901,98 €	36 124,74 €
<b>RÉSULTATS</b>			
* EXERCICE N (A1-A)	-	2 932,67 €	2 932,67 €
* GLOBAL DE CLÔTURE (B1-B)	7 222,76 €	11 834,05 €	19 056,81 €

**3 - DEL N° 06-04/2023-03 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2022**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 de la façon suivante :

Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 11 834,05 € (recettes de fonctionnement)

**4 - DEL N° 06-04-2023-04 BUDGET PRIMITIF 2023**

Suite à la présentation de Madame MÉNORET aucune observation a été faite et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023, chapitre par chapitre, tel qu'il lui a été présenté en séance, d'un montant total de 43 056,81 €, réparti de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 222,76 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 31 834,05 €

**5 - DEL N° 06-04/2023-05 SUBVENTIONS 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide de retenir les demandes de subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

- Les blouses roses 300 €,
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers et maison de retraite 300 €.
- Epicerie sociale - la croix rouge 500 €,

Ces sommes sont prévues à l'article 6574 du budget.

D'autre part le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention entre le CCAS et la délégation territoriale d'Indre-et-Loire de la Croix Rouge Française

**6 - DEL N° 06-04/2023-06 EXAMEN D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

Un dossier d'aide sociale pour la restauration scolaire est présenté.

Après avoir examiné la demande à l'unanimité, le Conseil d'Administration accorde une aide de 1,50 € par repas et par enfant (sont concernés deux enfants scolarisés en école primaire PASTEUR et CAMUS et deux à l'école maternelle SHL)

XXXXXXXXXXXXXXXX

**7 - INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Madame MÉNORET informe le Conseil d'Administration que le CCAS a fleuri la tombe de Madame BODNAR qui a fait un don, il y a déjà plusieurs années au CCAS.

- 2) Madame MÉNORET informe le Conseil d'Administration que lors d'une réunion en mairie, la société SOGERES a indiqué qu'elle était en capacité d'assurer la prestation du repas des aînés.  
Une réunion technique va être programmée en mai pour finaliser la prestation et surtout évoquer toutes les questions logistiques.
- 3) Madame MÉNORET présente le projet de cadeau pour les repas des aînés. Il s'agit d'un sac de courses en jute.  
L'idée est retenue par les membres du Conseil d'Administration.

\*\*\*\*\*

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil d'Administration est levée à 18 h 45.

Fait à Luynes, le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Erick MORCHOISNE



Pour le Président et par délégation  
la vice-présidente,  
Christine MÉNORET

